

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU S.I.C.TO.M.

\*\*\*\*\*

CORMENON  
30 JUIN 2015

Le mardi 30 Juin 2015 à 18h30, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la salle des Fêtes de CORMENON.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués pour cette première séance de l'été où la fraîcheur relative de la salle est fort appréciée. Il tient également à rappeler que la commune avec ses 703 habitants emploie près de 400 salariés grâce à un riche tissu économique et dispose d'une seule exploitation agricole. Madame HUPENOIRE remercie Monsieur le Maire de son intervention et déclare la séance ouverte.

Sont absents excusés :

Mme.BLANQUET (Sougé), M.EDET (St Jacques des Guérets), M.GILLARD et Mme BONNEFOIS (Villavard), M.GUICHETEAU (Lhomme), M.LOYAU (Poncé sur Loir), Mme GUILLONNEAU (Cellé), Mme AUBRY (Ruan sur Egvonne), Mme PERIN (Chauvigny du Perche), M.YVONNEAU (Ambloy).

Mme MESME (Cormenon) est élue secrétaire de séance

## **1/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 Mars 2015 (Montoire sur Le Loir)**

Le procès-verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués

## **2/ Commune de Saint Arnoult : Installation de nouveaux délégués**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que :

° Suite aux nouvelles élections intervenues dans la commune de Saint Arnoult, le Conseil Municipal de la Commune a élu dans sa séance du 12 mai 2015 :

- M. DEVERCHIN Pierre, en qualité de délégué titulaire.
- M. DESIRE Gérard, en qualité de délégué suppléant.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte du résultat de cette élection et intègre la désignation de ces nouveaux délégués en qualité de représentants de la commune de Saint-Arnoult au sein des instances du SICTOM.*

## **3/ Prise d'acte des décisions du Bureau du 10 juin 2015**

**Vu** la décision de bureau n° 2015.01-1 en date du 10 juin 2015 **approuvant** l'avis de la Commission d'appel d'offres sur l'attribution du marché « Collecte des déchets ménagers du SICTOM Montoire-La Chartre », lot unique, à l'entreprise Ourry pour un montant de 7 422 000 € HT pour la durée totale du marché (8 années). (*Marché passé pour une durée de 6 ans ferme renouvelable 2 fois 1 an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015*).

*Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte des décisions ci-dessus mentionnées.*

*Commentaire : il y a eu une seule proposition. L'offre proposée par l'entreprise OURRY est supérieure de 5% à celle du marché précédent mais comporte des prestations complémentaires.*

## **4/ Traitement réclamation d'un usager**

Suite à une réclamation adressée au SICTOM en juillet 2014, par Madame GELIN, domiciliée à La Chartre sur le Loir concernant la perte de son trousseau de clés (maison et voiture) dans une benne le

samedi 31 mai 2014 (en milieu de matinée) à la déchetterie de La Chartre sur le Loir. L'intéressée ayant été amenée à changer de serrure pour rentrer à son domicile.

Attendu que les clés ont été rapportées à sa propriétaire par le gardien pendant la pose méridienne.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve le remboursement de la serrure en direction de Mme GELIN au vu des justificatifs présentés, pour un montant arrêté à 73,50 € TTC.***

*Un usager de SOUGE a manifesté son mécontentement suite à l'accueil qu'il a récemment reçu sur le site de la déchetterie de La Chartre sur Le Loir.*

## **5/ Siège du SICTOM : projet nouveaux locaux**

Rappel du contexte : le SICTOM est locataire de ses bureaux situés au 50 rue Saint Denis, à Montoire, en cohabitation et mutualisation avec la communauté de communes (depuis 2006).

Suite à la récente fusion des Communautés de communes de Savigny et Montoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et au regroupement du personnel administratif au 50 rue Saint Denis à Montoire-sur-le-Loir, depuis fin mai 2015, les locaux sont désormais devenus trop exigus

A ce titre, un local appartenant à la mairie de Montoire-sur-le-Loir (ancien bureau relais) est disponible au **1 rue François Arago** (sortie, direction Savigny-sur-Braye). La configuration des lieux correspondent complètement aux besoins à satisfaire du SICTOM.

Surface : environ 200 m<sup>2</sup>

Construction : 1995

Loyer : **500 € TTC mensuel** à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2015**, avec intention d'achat du SICTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserves du prix et de l'estimation des services de France Domaine.

Il conviendra de modifier le siège social du syndicat au prochain conseil.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte de cette démarche.***

*Une présentation des locaux sur plans est diffusée dans l'assemblée. Les seuls travaux à envisager se limiterait à la mise en place d'une cloison et d'une porte pour aménager un 3<sup>ème</sup> bureau. Le déménagement aura lieu courant Juillet. Ce changement d'adresse occasionnera des frais pour la mise en place d'un nouveau photocopieur. Pour le mobilier la dépense sera somme toute modeste, le Syndicat en étant déjà pourvu. La salle de réunion – archives approchera les 40 m<sup>2</sup>. Le pignon du bâtiment permettra d'assurer par ailleurs une réelle communication en terme d'image au niveau du Syndicat.*

## **6/ Approbation du rapport annuel 2014**

*Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée des principales données à retenir au titre de l'exercice écoulé.*

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide suite à la présentation du projet de rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2014, d'approuver à l'unanimité ce document.***

***Ce dernier devra être soumis et porté à connaissance des Communautés de Communes et communes membres du SICTOM avant le 30 Septembre prochain.***

*Commentaires :*

*Les grandes tendances de l'année 2014 peuvent se résumer comme suit,*

- *Augmentation du tonnage des ordures ménagères avec 5045 tonnes soit +6,06% par rapport à 2013 sur l'ensemble du SICTOM. Cette hausse est à nuancer avec l'adhésion de Ruillé sur Loir, qui constitue une augmentation de la population du syndicat de 4,76% ; soit un accroissement de 1,6%.*
- *Les emballages ménagers recyclables (issus des bacs jaunes collectés en porte à porte et journaux-cartonnettes collectés en apport volontaire) sont acheminés vers le centre de tri du Mans (Sarthe) appelé VALORPOLE.*

- *La vente des cartes au titre de la collecte des déchets professionnels est passée de 8 000 € en 2013 à 5 650 € en 2014. Cette diminution s'explique par le fait que nombre d'usagers comme les paysagistes par exemple ont trouvé depuis la mise en place du service des solutions alternatives en interne.*
- *Le Syndicat VALDEME intervient sur 5 à 6 foyers sur les communes de Prunay Cassereau et d'Ambloy.*
- *Conclusion :*
  - ✓ *Outre la hausse du tonnage des ordures ménagères mentionnée précédemment, l'année 2014 se traduit également par une augmentation des tonnages d'emballages et de verre.*
  - ✓ *Une baisse des tonnages des papiers- cartonnettes*
  - ✓ *Une augmentation des apports en déchetteries*
  - ✓ *Un coût des participations maîtrisé d'où une stagnation des participations des communes et Communautés de Communes depuis ces 5 dernières années.*
  - ✓ *Une bonne intégration de la commune de Ruillé sur Loir dans le syndicat.*

***Les axes prioritaires du syndicat pour l'année 2015 porteront sur les points suivants :***

- ✓ *Modification des consignes de tri au 1<sup>er</sup> Janvier : intégration des cartonnettes dans les bacs jaunes*
- ✓ *Poursuivre le développement et la communication sur le compostage individuel chez les particuliers avec un nouveau modèle ;*
- ✓ *Renouvellement des marchés de collecte, transport et tri des déchets ménagers du SICTOM.*
- ✓ *Optimisation du réseau des déchetteries, développement de nouvelles filières*
- ✓ *Poursuite de l'application de la recommandation R437 de la CRAM en matière de collecte des déchets ménagers (suppression marches-arrières, des points noirs, etc ...)*
- ✓ *Etude sur l'extension possible des consignes de tri*

## **7/ Questions diverses**

- *Le SICTOM a postulé sur le projet d'extension des consignes de tri avec Eco-Emballage en direction notamment des pots, films et barquettes actuellement dirigés vers les bacs verts. L'objectif de ces Eco-organismes est d'étendre ce dispositif sur des échelles de population sans cesse plus large, avec cette fois un échantillon de 10 millions d'habitants. La réponse est attendue pour Septembre prochain. Le facteur déterminant en la matière repose sur l'aptitude opérationnelle du Centre de tri face à cette nouvelle contrainte. Le Centre de tri du Mans, en charge de nos déchets issus des bacs jaunes dispose de l'habilitation technique en ce domaine. Une raison qui pourrait conduire à envisager de manière plutôt positive le retour d'Eco-Emballages suite à l'examen de notre dossier, pour l'automne prochain. Cela ferait autant de déchets en moins dans les ordures ménagères et en résultante moins de TGAP. L'extension des consignes de tri est préconisée sur l'ensemble du territoire national pour 2022.*

- *Le titulaire du nouveau marché de collecte étant désormais connu pour le 1<sup>er</sup> Octobre prochain, la démarche visant à résorber l'ensemble des points noirs sur les circuits de collecte retrouvera très prochainement son rythme de croisière.*

*Pour clore cette séance, Mme HUPENOIRE tient à remercier M. RONCIERE pour son précieux concours apporté à notre Syndicat ainsi que M. PLAUDIN pour sa réactivité dans la rédaction des comptes rendus de nos assemblées et l'ensemble du personnel du SICTOM.*

*Monsieur le Maire de Cormenon tient à féliciter l'ensemble des délégués et des agents en charge de la conduite du Syndicat, eu égard aux réponses apportées avec célérité aux administrés sur cette vaste question des ordures ménagères.*

*Il invite, chacun au nom de la municipalité, à partager le verre de l'amitié.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.